

Nous avons déjà étudié et adopté l'article 3, mais, avec l'assentiment du comité, je voudrais rouvrir le débat sur cet article et y proposer un amendement qui, je crois, satisfera le député de Saint-Jean-Est et lui permettra de retirer son amendement.

M. le vice-président: Le comité consent-il à réserver l'article 2 et la proposition d'amendement à cet article, et à revenir à l'article 3?

Des voix: D'accord.

(L'article 2 est réservé.)

M. le vice-président: Le comité passe maintenant à l'examen de l'article 3.

Sur l'article 3—*Création du ministère.*

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, pour les raisons que j'ai indiquées et conformément à l'ordre de la Chambre, je voudrais proposer:

Qu'on modifie le bill C-207 en insérant, à la suite du paragraphe (2) de l'article 3 à la page 1, le paragraphe suivant:

«(3) Le ministre de l'Environnement est le ministre des Pêches du Canada.»

M. McGrath: Monsieur le président, avant de présenter mes arguments, je voudrais dire au président du Conseil du Trésor qu'il faudrait aussi modifier l'article 4, sinon nous aurons un ministre des Pêches mais pas de sous-ministre des Pêches. Est-il prêt à étudier la question?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, sauf erreur, personne n'a proposé la création d'un ministre des Pêches et, pour nommer un sous-ministre des Pêches il est nécessaire de créer un ministère. La mesure à l'étude prévoit la nomination d'un ministre mais non d'un sous-ministre des Pêches en tant que tel. Si l'on modifie l'article 4, il me semble que nous devrions créer un ministère des Pêches.

M. McGrath: Monsieur le président, voilà le fond de la question. Voilà ce qui m'a amené à proposer mon amendement le 16 février. Mon collègue de South Shore avait déposé plus tôt un amendement prévoyant la nomination de deux sous-ministres, amendement qui fut rejeté par la suite au comité. Il me semble que si l'on doit avoir un ministre des Pêches, comme le prévoit l'amendement, nous devrions, bien évidemment, modifier également l'article 4 comme suit:

Le gouverneur en conseil peut nommer un fonctionnaire, appelé sous-ministre des Pêches... (qui) occupe sa charge à titre amovible.

Selon le ministre, il n'existera aucun ministère des Pêches. Il s'agira du ministère de l'Environnement. Mais il y aura un ministre des Pêches et il devra bien administrer quelque chose. Il ne doit pas exister que nominativement. Un ministre des Pêches doit diriger un ministère des Pêches. Je n'essaie pas de soulever des difficultés, mais je demande simplement que les choses s'enchaînent. Si, par cet amendement, on crée le poste de ministre des

[L'hon. M. Drury.]

Pêches il s'ensuit donc que le sous-ministre de l'Environnement aura également le titre de sous-ministre des Pêches.

Nous avons déjà exposé nos raisons d'adopter cette attitude, raisons qui ont été consignées, mais peut-être serait-il bon d'évoquer les événements qui se sont produits depuis que cet amendement nous a été présenté pour la première fois le 16 février. Ces événements nous donnent certaines inquiétudes quant à l'attitude du gouvernement à l'égard de l'industrie de la pêche. Par exemple, il est logique de se demander ce qu'il adviendra du comité permanent des pêches et des forêts. Deviendra-t-il le comité permanent de l'environnement? Et la Chambre sera-t-elle privée du comité permanent des pêches, qui existe depuis un siècle? C'est particulièrement important, monsieur le président, parce que depuis quelques semaines, nous étudions au comité permanent des pêches et des forêts un bill qui n'a absolument rien à voir avec les pêches. Le comité a étudié article par article le projet de loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, bill très important, mais qui aurait dû normalement être renvoyé au comité spécial de la pollution de l'environnement.

● (5.40 p.m.)

Nous nous retrouvons aujourd'hui avec un seul jour complet pour examiner les crédits du ministère. D'après le nouveau régime, nous n'aurons probablement qu'un autre jour, et selon ce que nous avons appris, il est même peu probable que nous ayons l'occasion d'examiner les crédits. Le nouveau Règlement stipule qu'il faut les renvoyer à la Chambre, donc sans les examiner et les débattre de façon appropriée.

Si c'est ce que l'avenir nous réserve, monsieur le président, alors je crains que nos appréhensions ne soient bien fondées et que cette industrie aux problèmes si nombreux à l'heure actuelle ne reçoive pas l'attention qu'elle mérite. Il est vrai que, par suite de cet amendement, nous aurons l'occasion de poser des questions au ministre des Pêches et des Forêts à la Chambre et que le Canada continuera d'avoir un ministre des Pêches et des Forêts, même s'il assume d'autres fonctions. Il se préoccupera de ses responsabilités en qualité de ministre de l'Environnement. Par suite de cette préoccupation et des responsabilités que le nouveau ministère lui aura conférées, il me semble qu'il aura très peu de temps à consacrer à l'industrie de la pêche.

Avant l'adoption de ce bill, j'espère que nous pouvons arracher au leader du gouvernement à la Chambre la promesse qu'aucun changement ne sera apporté au comité permanent des pêches et des forêts et que celui-ci continuera d'exister et d'assumer la responsabilité de l'examen des prévisions budgétaires, qu'il continuera de jouir du privilège de convoquer le ministre des Pêches et des Forêts de façon à pouvoir examiner la politique relative aux pêches.

Mais on doit se demander qui s'occupera des intérêts de l'industrie de la pêche à l'intérieur de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du nord-ouest? Le ministre sera pris par les questions de la pollution, il devra voir à l'application du bill sur la propreté de l'air, il lui faudra s'occuper du service météorologique du Canada et de nombre d'autres choses. Ses fonctions de